

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit janvier à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 décembre 2020, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-2-02

OBJET : AMENAGEMENT DU JARDIN PUBLIC DU SIEGE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES
ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTI Stéphan, LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance.

2021D1-1-2-02**OBJET : AMENAGEMENT DU JARDIN PUBLIC DU SIEGE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES
ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

Le Président rappelle qu'une consultation a été passée pour la passation d'un marché public par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle porte sur un marché de travaux pour l'aménagement du jardin public du siège de la Communauté des Communes des Deux Rives, dont la date limite de remise des offres était fixée au 4 décembre 2020 à 12h00.

LOT 1 : INSTALLATION DE JEUX DANS LE JARDIN PUBLIC DU SIÈGE DE LA CC2R

Cinq entreprises ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SO PAYSAGE	82340 – Saint Loup
Husson International SA	68650 – La Poutroie
SARL Loisirs Diffusion	09100 - Pamiers
Coala	30905 - Nîmes
SARL Clean Nature	82000 - Montauban

La Commission des Plis s'est tenue le 17 décembre 2020 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation et de leur pondération respective, à savoir :

- Prix des prestations (40%)
- Valeur technique (30%)
- Caractère esthétique et ludique (30%)

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 80 000.00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	SO PAYSAGE	85 200.00€
2	Husson International SA	72 410.00€
3	SARL Loisirs Diffusion	78 938.00€
4	COALA	64 950.00€
5	SARL Clean Nature	71 793.49€

Le candidat SO PAYSAGE obtient la note maximale, son prix n'étant pas le moins-disant mais le mémoire répondant parfaitement au besoin.

LOT 2 : INSTALLATION DE TOILETTE PUBLIQUE

Trois entreprises ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SAGELEC	44154 - Ancenis
SARL Toilitech	05230 - Chorges
SAS ESBTP (MPS)	47310 - Estillac

La Commission des Plis s'est tenue le 17 décembre 2020 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation et de leur pondération respective, à savoir :

- Prix des prestations (40%)
- Valeur technique (30%)
- Coûts liés à l'entretien (30%)

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 40 000.00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	SAS ESBTP (MPS)	44 478.35€
2	SAGELEC	44 917.00€
3	SARL Toiletech	38 900.00€
4	SARL Toiletech avec option nettoyage smart technologie	43 400.00€

Le candidat SAS ESBTP obtient la note maximale, son prix n'étant pas le moins-disant mais le mémoire répondant parfaitement au besoin.

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1, d'attribuer le marché à l'entreprise SO PAYSAGE pour le montant de son offre ;
- pour le lot 2, d'attribuer le marché à l'entreprise SAS ESBTP pour le montant de son offre ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- pour le lot 1, d'attribuer le marché à l'entreprise SO PAYSAGE pour le montant de son offre ;
- pour le lot 2, d'attribuer le marché à l'entreprise SAS ESBTP pour le montant de son offre ;

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 8 janvier 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 11 janvier 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le

13 JAN 2021

13 JAN. 2021 ,

AR PRÉFECTURE

AMENAGEMENT DU JARDIN PUBLIC DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES - ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Numéro de l'acte : 2021D1_1_2_02

Date de la décision : 08/01/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210108-2021D1_1_2_02-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 13/01/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20210108-2021D1_1_2_02-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 13/01/2021 09:09:55

Date d'envoi de l'acte : 13/01/2021 09:13:41

Date de réception de l'AR : 13/01/2021 09:14:32